



Fiche d'information

Fiche d'information sur la collaboration Cité de l'énergie/Région-Énergie

- Créée par le service Région-Énergie et l'association Cité de l'énergie
 - Montre les points communs et les différences entre les deux programmes
 - Basée sur une enquête menée auprès de plusieurs Régions-Énergie, dont des Cités de l'énergie
 - Objectif: les communes (et les regroupements de communes) connaissent les possibilités existantes et celles qui sont intéressantes pour elles
- > [Lien vers la fiche d'information](#)



Cité de l'énergie et Région-Énergie: Une combinaison gagnante

SITUATION INITIALE

De nombreuses communes suisses s'engagent depuis des années dans une politique énergétique et climatique communale active dans le cadre du processus Cité de l'énergie. En parallèle, on assiste à un nombre croissant de regroupements de communes qui, en tant que Région-Énergie, souhaitent mettre en œuvre ensemble des projets prioritaires dans le domaine de l'énergie. Les communes s'engagent dans ces programmes sous diverses configurations: cette fiche d'information compare les deux approches et met en évidence leurs différences et leurs points communs.

QU'EST-CE QU'UNE CITÉ DE L'ÉNERGIE?

L'association Cité de l'énergie est un centre de compétences pour la politique énergétique et climatique locale. Les communes, les villes ou les associations de communes qui s'engagent de façon permanente en faveur d'une utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement peuvent être labellisées tous les quatre ans «Cité de l'énergie» ou «Cité de l'énergie Gold».

Cité de l'énergie est donc un label décerné par l'Association du même nom, attribué par une commission indépendante, lié à la réalisation d'objectifs standardisés.

QU'EST-CE QU'UNE RÉGION-ÉNERGIE?

Une Région-Énergie est une collaboration intercommunale structurée au sein de laquelle les communes et leurs habitants-e-s, les entreprises et les organisations poursuivent des objectifs de politique énergétique communs. Le programme Région-Énergie de «SuisseÉnergie pour les communes» soutient des projets dans toute la Suisse, à l'aide de moyens financiers ou en mettant à disposition un savoir-faire, un réseau ou des outils.

Région-Énergie n'est pas un label ni un terme protégé. Toute organisation intercommunale active dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est invitée à s'identifier comme Région-Énergie.

Cités de l'énergie et en plus Région-Énergie?



Cité de l'énergie

- **Une gestion environnementale globale**: non seulement au niveau de l'énergie, mais également pour la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau, les eaux usées, la mobilité, l'aménagement du territoire, le changement climatique
- Progression en **s'appuyant sur des processus**: mise en œuvre continue de la politique énergétique et climatique, résultats comparables au fil des ans et engagement visible
- **Marketing territorial**: label pour une communication interne et externe crédible

Et en plus, Région-Énergie?

Région-Énergie n'est pas un label, ni un type de gestion, mais un programme de soutien

- **Penser au niveau régional, agir au niveau régional**: identifier des projets régionaux et les aborder ensemble (p. ex. plan énergétique territorial, collaboration avec une EAE régionale, etc.)
- **L'union fait la force**:
 - Mise en œuvre de projets et utilisation des ressources plus efficaces, plus ciblées et plus économiques
 - Faciliter l'échange de connaissances au sein de la région
- **Subventions supplémentaires**: subventions supplémentaires (soumission possible jusqu'au 31 juillet 2023)
- **Réseau**: échange avec d'autres Régions-Énergie

Exemple: AggloDelémont

- 9 communes formant un regroupement (syndicat)
- Sont à la fois une Région-Énergie et une Région-Cité de l'énergie
- La Région-Energie peut réaliser des projets intercommunaux attrayants qui ne sont pas possibles dans le cadre de Cité de l'énergie
- Le programme d'activités Cité de l'énergie veille à ce que les thèmes de l'énergie ne soient pas les seuls traités (mais aussi, par exemple, le règlement de construction, les déchets, etc.)
- Les thèmes se chevauchent, mais le concept et les responsabilités restent clairs

